



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Prets

Question écrite n° 9978

Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les difficultés que rencontrent les accédants à la propriété, notamment dans le cas de M X qui a effectué, le 1er septembre 1982, auprès de la caisse d'épargne une reprise de prêt conventionné dont les caractéristiques sont conformes à celles visées par des mesures gouvernementales concernant la révision des prêts. Cependant, ce prêt avait été initialement ouvert en avril 1980. En conséquence, il lui demande si, dans ce cas de figure, M X peut bénéficier des mesures de réaménagement prévues par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Plusieurs séries de mesures de réaménagement des prêts au logement ont été prises au cours des dernières années par les pouvoirs publics. Certaines concernent les prêts conventionnés, les plus récentes, annoncées en octobre 1988 concernent les prêts aides pour l'accès à la propriété (PAP) relevant des régimes en vigueur entre le 1er janvier 1981 et le 31 janvier 1985. En matière de prêt conventionné, le décret no 86-1364 du 30 décembre 1986 paru au Journal officiel du 1er janvier 1987 a rendu possible le refinancement de ces prêts lorsqu'ils sont progressifs, accompagnés d'aide personnalisée au logement (APL) et s'ils ont été souscrits avant le 31 décembre 1983, par un nouveau prêt conventionné à taux constant avec maintien de l'APL, même auprès d'un autre établissement. Dans le cas évoqué par l'honorable parlementaire, l'emprunteur semble avoir refinancé en 1982 un prêt conventionné souscrit en avril 1980 par un autre prêt auprès de la caisse d'épargne. Ce prêt de substitution a perdu sa qualité de prêt conventionné et doit être considéré comme un prêt du secteur libre. Il ne peut donc bénéficier ni des dispositions du décret ci-dessus visé ni des mesures concernant les prêts PAP qui ne lui sont pas applicables.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9978

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 835